

**ARRETE N° 2023-07**

**PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2023 » POUR L'ACCES AU GRADE DE CONSEILLER SOCIO-ÉDUCATIF**

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE,

VU les articles L523-1, L 523-3 à L523-6 du code général de la fonction publique

VU le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, articles 17, 17-1 et 18,

VU le décret n°2013-489 du 10/06/2013 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs,

VU les propositions émanant des collectivités et établissements affiliés au centre de gestion,

VU l'avis émis par la commission de promotion interne de catégorie A, en sa séance du **12 janvier 2023**

**- A R R E T E -**

**ARTICLE 1** : La liste d'aptitude départementale établie au titre de la promotion interne à compter du 12 janvier 2023 pour l'accès au grade DE CONSEILLER SOCIO-ÉDUCATIF est arrêtée de la façon suivante :

- Madame Fabienne EVENOU, Louviers,

**ARTICLE 2** : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen – Téléphone : 02.32.08.12.70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera transmis au Préfet de l'Eure

FAIT A EVREUX, LE 12 janvier 2023

Pascal LEHONGRE

Président du Centre de Gestion

